



# Charte de l'action culturelle

de la Bibliothèque universitaire  
de l'URCA

## Les objectifs de l'action culturelle

Construire une politique d'action culturelle est une des missions de la Bibliothèque universitaire. En effet, « les bibliothèques contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements. Elles participent aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université ou des établissements contractants », d'après le Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs (article 2).

Véritable structure culturelle, la Bibliothèque universitaire construit chaque année sa programmation en l'articulant autour d'axes particuliers avec des objectifs qui lui sont propres :

- Accompagner et enrichir les enseignements de l'URCA ;
- Créer des liens forts avec la communauté universitaire en valorisant la recherche ;
- Favoriser les initiatives et les travaux des étudiants ;
- Proposer aux usagers de la bibliothèque une ouverture sur la création artistique contemporaine ;
- Favoriser les échanges et les débats autour des grandes questions politiques, économiques, sociales contemporaines ;
- Valoriser les collections de la bibliothèque et participer à son rayonnement.

## Les partenaires

La Bibliothèque, afin de proposer des événements culturels pertinents et variés, développe différents partenariats et travaille étroitement avec les composantes et les services de l'URCA, le Service Universitaire d'Action Culturelle en particulier, qui donne l'occasion d'exposer plusieurs fois dans l'année les oeuvres d'artistes contemporains régionaux.

Les UFR et les centres de recherche sont des partenaires privilégiés pour le développement de l'action culturelle, en inscrivant les événements proposés dans l'actualité de la recherche.

Enfin, la Bibliothèque participe au réseau culturel local, grâce à une collaboration précieuse avec les structures culturelles du territoire, tels que :

- La Comédie de Reims et Le Manège de Reims, qui proposent chaque année une présentation de la saison et la représentation de formes théâtrales courtes.
- Le partenariat avec le réseau des médiathèques de la Ville de Reims pour *Eurêka !*, un cycle de conférences sur la science proposé par les Bibliothèques municipales et universitaires de Reims.
- Le partenariat avec le Centre Culturel du CROUS de Reims qui permet d'accueillir le cycle de conférences, débats et projections *Mardi Debout* (co-organisé avec l'UFR LSH et le SUAC)

- L'association Interbibly qui organise notamment, tous les deux ans, un festival littéraire itinérant et qui permet à la Bibliothèque de proposer aux étudiants et aux enseignants des rencontres d'auteurs.
- L'association Accustica, un relais local essentiel pour la diffusion de la culture scientifique et technique, et l'organisation de La Fête de la Science.

Enfin, la politique d'action culturelle de la région Grand Est assure la mise en place de différents projets : Artothèque, prêts d'expositions...

## Les actions

La Bibliothèque s'attache à proposer aux usagers des manifestations culturelles sous toutes ses formes : conférences, expositions, installations artistiques, concerts, représentations théâtrales, dans la mesure où celles-ci sont cohérentes avec le projet global de la Bibliothèque et ne perturbent pas son fonctionnement habituel.

Dans le domaine artistique, la programmation culturelle de la Bibliothèque s'appuie sur des projets portés par des artistes ou des collectifs artistiques professionnels, inscrits dans les réseaux régionaux ou nationaux.

La Bibliothèque universitaire n'a pas vocation à soutenir la pratique amateur. Toutefois, la Bibliothèque peut accueillir des œuvres réalisées par des non professionnels dans un cadre et un but pédagogiques, notamment pour la valorisation du travail des étudiants.

Les animations proposées par la Bibliothèque s'adressent en premier lieu à la communauté universitaire. A ce titre, la Bibliothèque privilégie un contenu en lien avec les disciplines enseignées sur les campus. Les actions proposées, libres et gratuites, sont aussi ouvertes à un public extra-universitaire.

La Bibliothèque se réserve le droit de refuser toute proposition ou partenariat qui ne correspondrait pas aux missions et objectifs de son action culturelle.

*Cette charte a été approuvée par le Conseil documentaire du 28 novembre 2017.*